

Note d'alerte d'actions précoces (AP n° 2)

Boîte à outils pour les actions anticipées dirigées au niveau local

Objet

Cet outil est conçu pour indiquer comment les partenaires peuvent lancer une alerte avant une crise. Il ne s'agit pas d'une proposition de projet, mais d'un moyen d'informer ceux qui détiennent les fonds qu'une crise est prévue ou prédite, afin que des décisions puissent être prises.

Directives

S'appuyant sur les leçons tirées du projet « Un leadership local pour un impact mondial », cette note d'alerte a été élaborée par Diakonie Katastrophenhilfe (DKH) pour gérer les « petits fonds d'urgence pour une action précoce » mis en place. À tout moment, n'importe quel partenaire peut lancer une alerte auprès du détenteur du fonds (dans le cas présent, DKH) en soumettant cette note d'alerte. De telles notes cherchent à mettre en évidence de manière concise les besoins qui pourraient résulter d'une crise prévue ou annoncée dans la région, et l'opportunité d'accéder au fonds pour mettre en œuvre une action précoce (c.-à-d. des microsubventions).

La rapidité d'exécution est un facteur clé dans le déclenchement d'une alerte. Le fonds est conçu pour prendre des mesures en amont ou dès les premiers stades d'une crise. Chaque jour de retard pour donner l'alerte voit diminuer la capacité potentielle d'atteindre la population touchée en temps voulu. Les organisations doivent envisager le délai qui leur convient, par exemple, pour les cyclones et les inondations, ce mécanisme a été appliqué dans le cadre d'un délai d'approbation d'un jour entre l'alerte et l'approbation de la proposition de projet. Les organisations doivent également tenir compte des processus d'approbation déjà en place au sein de l'organisation et de la manière dont ils pourraient être adaptés pour débloquer les fonds en temps voulu.

[Réseau Mondial des Organisations de la Société Civile pour la Réduction des Catastrophes \(GNDR\)](#)

Association à but non lucratif enregistrée sous le numéro 1141471. Société à responsabilité limitée, enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 07374358

Siège social: 8 Waldegrave Rd, Teddington, Londres, TW11 8HT, Royaume-Uni

+44 (0)2089 77726 | info@gndr.org | gndr.org

Note d'alerte sur les actions précoces

Acteur de l'alerte		
Autres agences de soutien (si d'autres agences ont été impliquées dans la rédaction de la note d'alerte)		
Type de crise (par exemple, épidémie de choléra, déplacement de population, etc.)	Déclenchement (lent ou rapide)	
Période de pointe prévue de la crise anticipée (JJ/MM/AA - JJ/MM/AA)		
Période optimale pour une réponse anticipée (sur la base des prévisions de la période de crise maximale) (JJ/MM/AA - JJ/MM/AA)		
Cible géographique de cette alerte		
Nombre total de personnes susceptibles d'être touchées par cette crise		Indiquez la source :
Nombre total de personnes susceptibles d'être affectées dans le cadre de la présente note d'alerte (Veuillez préciser les groupes vulnérables)		
Montant suggéré de l'allocation		

Accès à la population touchée (accès facile, normal, difficile ou très difficile)		Expliquez votre choix – si vous connaissez la notation sécurité / risque (p. ex, élevé, moyen ou faible) veuillez l’inclure :
---	--	---

1. Quelle est la nature de la catastrophe / crise émergente ?

Fournissez toutes les informations dont vous disposez :

- La crise anticipée ;
- La probabilité que la crise émergente se produise ;
- L’impact probable de la crise anticipée sur les populations vulnérables (notamment les projections de population touchée) et tout autre facteur contextuel à prendre en compte ;
- Le moment où le pic est censé se produire (délai d’exécution).

Veillez indiquer à la fois la ou les sources et toutes les lacunes de vos informations.

2. Pourquoi les petits fonds d’urgence sont-ils le mécanisme approprié pour répondre à cette crise annoncée ?

Expliquez pourquoi il est important de débloquer des fonds avant la crise. Partagez les raisons pour lesquelles une injection relativement faible de fonds de microsubvention est une réponse appropriée à cette crise.

3. Quelle est la capacité d’intervention de réponse actuellement disponible ?

Indiquez s’il existe des fonds (réponse du gouvernement, financement par des bailleurs, etc.) qui pourraient être activés pour répondre à la crise. Indiquez tout effort de coordination en préparation d’une réponse potentielle (p. ex. clusters, gouvernement, bailleurs, etc.).

4. Quelles activités recommanderiez-vous pour atténuer le risque que vous avez décrit ?

Celles-ci ne doivent pas être décrites de manière détaillée comme pour une proposition, mais être indicatives [si disponible, faire référence à un protocole d’action précoce] pour éclairer le montant ou la fourchette d’allocation que vous recommandez.

5. Quel montant d’allocation recommandez-vous pour l’activation d’un petit fonds d’urgence (en euros) ?

Pour l’allocation que vous recommandez, veuillez indiquer le pourcentage de couverture qu’offrirait l’intervention du petit fonds d’urgence (p. ex. 10 000 EUR permettraient des activités d’atténuation qui touchent 10 % des personnes exposées)

6. Recommandez-vous des ajustements au processus du Fonds pour cette alerte ?

Veillez communiquer tout commentaire ou suggestion pour améliorer le format de la note d'alerte ou le processus d'alerte.

Remerciements

Cet outil est adapté de [Start Fund Alert Note](#) [Note d'alerte du Fonds d'amorçage], Start Fund 2016. [Locally Led Anticipatory Action Guide and Toolkit \[Guide et boîte à outils pour l'action anticipée menée au niveau local\]](#) a été rédigé par Chris Ball, directeur de [Bounce Back Resilience Ltd](#) et conseiller humanitaire en matière de RRC et de changement climatique pour Diakonie Katastrophenhilfe. . Il a été élaboré sur la base des connaissances acquises au cours du projet Un leadership local pour un impact mondial, mis en œuvre en partenariat avec [Diakonie Katastrophenhilfe](#), [CARD](#), [CEDES](#), [SAF/FJKM](#) et [GNDR](#) ; et soutenu par des fonds de la République fédérale d'Allemagne par l'intermédiaire du [Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement](#) (BMZ).